

Avantages Individuels... A Qui ?

Les premiers jugements rendus par le Conseil des Prud'hommes de Marseille **ne vont pas dans le sens souhaité par les différentes O.S** parties prenantes dans ces contentieux, **loin de là !**

Quand on sait que ces procédures judiciaires, à plusieurs étages **vont durer des années**, nous sommes inquiets sur l'avenir des négociations dans l'Entreprise et dans la Branche.

En effet, nos patrons risquent de profiter de cette situation incertaine et tendue pour renégocier des accords à la baisse, notamment notre accord d'Intéressement.

Mais attendons, car d'autres jugements sont en gestation... !

Le directoire, **peut bien écrire et menacer** ceux qui ne l'avaient pas habitué à tant d'ingratitude, il porte une grande responsabilité dans la dérive juridique à laquelle nous assistons. **Cette dérive n'est que le reflet de la dégradation du climat social et des conditions de travail dans notre entreprise.**

A titre d'exemple, citons la **façon arbitraire dont a été amputée la part variable des Employés** des fonctions supports alors que **celle des Directeurs a été maintenue en l'état.**

Et même sans soutenir le dispositif de distribution inégale de la part variable, nous constatons que nos dirigeants sont en train de créer un fossé entre les salariés !

Ceux qui nous dirigent devraient **être exemplaires.**

Comment peuvent-ils s'attribuer une **part variable égale à de nombreuses années de travail d'un employé.**

Il serait temps de revenir à plus de rigueur morale et à plus de justice sociale !

Le climat deviendrait alors plus sain et plus propice à faire de notre entreprise autre chose qu'une pompe à chiffres et à fric !

En attendant, cette ambiance délétère génère un profond malaise, propice à amplifier les risques psycho-sociaux !